



**CONSEIL D'ADMINISTRATION du  
Centre Communal d'Action Sociale**

**PROCES-VERBAL DE SEANCE**

**Séance du 09 février 2023 à 18 heures 30 minutes  
Salle du conseil municipal**

Il est rappelé à l'ensemble du conseil d'administration que tous les administrateurs sont tenus au **secret professionnel** et que toute information divulguée peut être considérée devant la loi comme un délit passible des peines prévues à l'article 226-13 du Code Pénal.

**Présents :**

Mme DEVISE Liliane, M. DOHA Médard (à partir du point 2), M. DOREE Philippe, Mme FOUREL Huguette, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFUMAT René, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme SERRETTE Martine

**Procurator(s) :**

Mme BEAUD Carole donne pouvoir à Mme HEBRARD Magali

**Absent(s) :**

M. THEBAULT Pierre

**Excusé(s) :**

Mme BEAUD Carole, M. DOHA Médard (jusqu'au point 2), M. COURBIS Joël, M. LAFAGE Stéphane

**Président de séance :** Mme HEBRARD Magali

**1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 OCTOBRE 2022**

*Lors du rappel des points évoqués lors du dernier conseil d'administration, les administrateurs demandent si un atelier a bien été programmé sur le premier semestre comme demandé.*

*Madame Séverine DOCHER FAY explique avoir été contactée par l'organisme en charge de mettre en place un atelier Equilibre sur la commune. L'atelier ne va pas pouvoir se dérouler sur le premier semestre pour une question de moyens humains. Il devrait donc être reporté en septembre 2023.*

Le procès-verbal du conseil d'administration du 25 octobre 2022 a été approuvé à l'unanimité des présents.

*Monsieur Médard DOHA arrive à 18H47.*

**2 - REPAS DES AÎNÉS - Choix du traiteur**

Madame la Vice-Présidente expose :

Lors de sa séance du 25 octobre 2022, le Centre Communal d'Action Sociale a programmé le repas des aînés 2023 le 19 mars. Lors de ce repas, un traiteur est sollicité.

Trois propositions de menus (anonymées) sont présentées aux membres du conseil d'administration. Un vote est effectué pour choisir le menu.

Le montant de la prestation est de 26€ par convives.

Les traiteurs "Luca's restauration", "Maison GAMON" et "Le Mas de Crussol" ont transmis une proposition pour assurer la prestation pour le repas des aînés du 19 mars 2023.

Suite au vote, c'est le menu du traiteur "Maison GAMON" qui a été sélectionné.

*Le menu sera composé comme suit :*

- *Entrée : Mousseline de poisson aux gambas, sauce tartare et Mesclun de Salades*
- *Plat et accompagnements : Suprême de pintade aux morilles, Parfait Dauphinois*
- *Desserts : Vacherin Ardèchois à la crème de Châtaignes*

Le Conseil d'administration,  
Madame la Vice-Présidente entendue,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité,

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Président à valider la prestation de "Maison GAMON".

**Article 2** : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

*Madame Magali HEBRARD demande à l'assemblée si il y a des préférences pour la décoration de la salle.*

*Plusieurs thèmes sont proposés, mais le libre choix est laissé à Madame Magali HEBRARD :*

- *couleurs printanières*
- *nappes marron et serviettes vertes*
- *nappes oranges ?*
- *serviettes oranges ?*

*Madame Magali HEBRARD se charge du nappage et de la mise en page des menus.*

*Madame Magali HEBRARD demande à l'assemblée si chacun des membres élus du CCAS sera présent pour aider au service lors du repas : quasiment l'ensemble des administrateurs serait présent.*

### **3 - CHOIX DU PRESTATAIRE D'ANIMATION POUR LE REPAS DES AÎNÉS**

Madame la Vice-Présidente expose :

Lors du conseil d'administration du 25 octobre 2022, la date du 19 mars 2023 a été choisie pour organiser le repas des aînés 2023. Lors de ce repas, il est proposé une animation musicale.

L'orchestre Duo SOIZIC a transmis une proposition pour assurer la prestation musicale de ce repas. Cette proposition comprend une prestation de 12h à 18h.

Le montant de la prestation estimé est de 587,76€ comprenant les salaires ainsi que les charges sociales GUSO. Le CCAS fournira le repas aux 2 artistes.

Le Conseil d'administration,  
Madame la Vice-Présidente entendue,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité,

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat d'engagement artistique.

**Article 2** : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### **4 - DIVERS**

##### **4.1) Compte-rendu de l'assemblée générale de la FNATH**

Madame Magali HEBRARD a assisté à l'assemblée générale de la FNATH (section de SAINT PERAY).

Cette association est une association nationale qui défend et accompagne les personnes accidentées de la vie.

En ce moment, ils prennent en charge beaucoup de burn out, de dépressions, beaucoup d'inquiétude sur la réforme des retraites.

Ils aident également les familles ayant des enfants porteurs de handicap à trouver des AESH.

Allocations handicapées : déconjugalisation pour le calcul des aides (Philippe dit que notre ancienne députée, Mme Michèle VICTORY s'est beaucoup battue pour cela)

La FNATH travaille beaucoup avec la MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées).

La section de Saint Péray a de moins en moins d'adhérents. Les adhésions se font désormais de façon dématérialisée et ceci cause un problème. Les adhérents ayant des difficultés avec l'outil informatique ne renouvellent pas leur adhésion.

La mairie de Saint Péray propose de mettre à disposition de la FNATH et de l'ADMR une salle afin d'accompagner les adhérents le mercredi matin.

Madame Magali HEBRARD souligne que cette association est très active :

Participations aux boucles Drôme Ardèche, aux forum des associations, aux cérémonies commémoratives,...

La FNATH va organiser sa soirée dansante le 14 octobre en salle des fêtes de CORNAS

##### **4.2) Formation CCAS**

Madame Magali HEBRARD informe l'assemblée que la commune de GUILHERAND-GRANGES organise en association avec l'UDCCAS une formation à destination des élus sur le fonctionnement du CCAS **samedi 18/03/2023** et qu'elle y participera.

La séance est levée à 19H30

Fait à CORNAS

La Présidente de séance, Madame Magali HEBRARD



